

République Française  
Département PAS DE CALAIS  
Commune de Saint-Floris

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS PREFECTURE DE  
BETHUNE  
Le : 13/02/2025  
Et  
Publication ou notification du  
13/02/2025

L'an 2025, le 11 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à la ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEBAECKER OLIVIER, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/01/2025.

**Présents** : Mmes : BONNEL MELANIE, CHAVATTE CELINE, MASSE CELINE,  
MM : BAUW OLIVIER, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE  
BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON  
CHRISTOPHE, WEILLAERT YVES MARIE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme EVRARD LUDIVINE à M. BAUW  
OLIVIER, M. BOUWY MAXIME à M. MAZON CHRISTOPHE

Absent(s) : Mme DELGERY ADELAÏDE

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BAUW OLIVIER

### 09-2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCES DES BIBLIOTHEQUES DE PROXIMITE AUX SERVICES DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024/54 DU 05 DECEMBRE 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et la Commune de Saint-Floris pour l'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale.

Après prise de connaissance des engagements des deux parties et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.
- de charger Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/02/2025  
Le Maire  
OLIVIER DEBAECKER

